

CAMP DE SKI ET DE SURF 2020 à Châtel, France

Madame, Monsieur,

Le Ski Club de Meyrin organise une semaine de ski ou de surfs pour les jeunes de 10 à 16 ans. Ce camp se déroulera dans la station de ski de Châtel (Portes du Soleil), France et aura lieu :

du dimanche 9 février au vendredi 14 février 2020

Organisateur : Ski Club de Meyrin, Av. de Vaudagne 13bis, 1217 Meyrin

Prix du camp : Le prix inclus : la pension complète, l'abonnement de ski et le transport.
Payements par bulletin de versement en faisant un virement bancaire à :
Banque Raiffeisen de Meyrin, 1217 Meyrin, compte 12-5714-6, en faveur du Ski Club de Meyrin, Av. de Vaudagne 13bis, 1217 Meyrin ; compte CH73 8020 6000 0034 6075 0.
En cas de désistement d'un enfant, le camp ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical.

CHF 480.- pour 1 enfant, CHF 900.- pour deux enfants de la même famille ou CHF 1250.- pour trois enfants de la même famille.

Lieu de logement : Centre de vacances Val Joli à Châtel
Lits sont équipés avec les draps, sac de couchage pas nécessaire.

Participants : Max. 30 enfants.

Niveau minimum : Ski : Savoir prendre un virage. Surf : « avancés » seulement

Encadrement : Moniteurs et accompagnants membres du Ski Club de Meyrin.

Transport : En car.

Equipement : Equipement de ski ou de surf complet et en bon état. Habit de ski, gants, lunettes de ski, bonnet ou casque (fortement recommandé), crème solaire, stick pour les lèvres, habit chaud et de rechange, affaires de toilette.
Prévoir un peu d'argent de poche (possibilité de le laisser aux moniteurs).

Horaires :

Départ : Dimanche le 09.02.2020 à 15h00 du parking des Boudines, devant la Mairie de Meyrin

Retour : Vendredi le 14.02.2020 vers 18h00 au parking des Boudines

Inscription : Au moyen du bulletin d'inscription que vous pouvez télécharger :

(délai : 26.01.2020)

www.scmeyrin.ch

et envoyer à :

info@scmeyrin.ch

Remarques importantes :

Chaque participant doit être **assuré** contre les accidents.

Si votre enfant doit suivre un traitement médical ou s'il présente une allergie, on vous prie d'informer le responsable du camp avant le départ.

Pour valider l'inscription de votre enfant, nous vous invitons à payer l'intégralité du montant dans les meilleurs délais.

Toute inscription non payée d'ici au 31 janvier 2020 inclus, ne sera pas retenue.

Procédure de remboursement :

Aucun remboursement n'est prévu si l'enfant quitte le camp pour toute autre raison que la maladie ou un accident. En cas de maladie, la valeur de chaque journée complète d'absence pourra être remboursée. Dans certains cas, nous demanderons un certificat médical.

Pour tous renseignements complémentaires envoyer votre demande à info@scmeyrin.ch